



❖ Accord Activités Sociales et Culturelles

La CGT signe l'accord !

❖ Travailleurs Handicapés

La CGT fait des propositions

❖ Risques Psycho-sociaux

La CGT a signé l'accord de méthode

❖ Mise en place du Comité de Groupe

❖ **Accord Activités Sociales et Culturelles**

Après de longues séances de négociation, au cours desquelles la CGT a été force de propositions, nous sommes arrivés à un accord dans lequel les intérêts des salariés et des Comités d'Etablissements sont préservés.

Avec une dotation, dorénavant portée à 1,68% de la masse salariale, au lieu de 1,12% auparavant, les Comités d'Etablissement voient leur dotation augmenter de 50%.

Dans le même temps, **les Comités d'Etablissements ayant subi une remise en cause de leur patrimoine se voient octroyer une compensation financière dont le total s'élève à 1 869 149 €.**

60% de cette somme sera redistribué aux CE spoliés de leur patrimoine, les 40% restants (soit 747 659,6 €) iront alimenter un fond de réserve dédié à la protection sociale (contrat santé et prévoyance des actifs).

Par ailleurs, la direction devra également verser **863 347 € aux CE**, répartis au prorata de la masse salariale, **pour compenser les sommes « non versées » pour la restauration.**

Les CE recevront donc les versements suivant, à la signature de l'accord.

Etablissement	Ajustement restauration	Compensation Patrimoine	TOTAL
Bourges	178 534,82 €		178 534,82 €
Roanne	255 591,52 €	108 225 €	363 816,52 €
Satory	199 161,11 €		199 161,11 €
Siège	62 948,02 €		62 948,02 €
St-Chamond/St-Etienne	36 638,86 €	193 209,60 €	229 848,46 €
Tarbes	32 443,68 €	75 000 €	107 443,68 €
Toulouse	47 888,23 €	609 325,20 €	657 213,43 €
Tulle	50 140,77 €	210 729,60 €	260 870,37 €

C'est à la lumière du résultat de cette négociation que la CGT signera les 3 accords concernant les ASC :

- L'accord du solde de tous comptes
- L'accord sur les dotations futures
- L'accord sur la mise en place d'un fond de réserve

❖ Travailleurs Handicapés

Nous entrons dans la renégociation de l'accord UES concernant l'insertion des travailleurs handicapés au sein du Groupe.

Si la Direction affiche une volonté de promouvoir la diversité et l'égalité et met en avant un taux d'insertion des

travailleurs handicapés supérieur à ses obligations légales, nous savons tous que derrière les chiffres avancés se cache quelquefois, une réalité qui appelle à une meilleure prise en compte de ces situations.

La CGT considère, en effet, que l'insertion des personnels porteurs de handicap, passe par **une véritable intégration dans le collectif de travail**, au travers de recrutements en CDI avec tous les droits associés.

Au delà des recrutements à proprement parler, chacun d'entre nous peut être victime d'un accident de la vie, du travail ou d'une maladie invalidante due à l'âge et qui génère la survenance d'un handicap.

A ce titre, **le maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap est pour la CGT une priorité** qui doit s'imposer à la Direction.

Or, la politique d'externalisation de postes considérés comme « extérieurs au cœur de métier », pratiquée depuis des années, a pour effet de diminuer considérablement les potentialités de reclassements internes.

La CGT entend mettre cette question au cœur des débats pour infléchir la position de la Direction.

❖ **Risques Psycho-sociaux**

Encore un dossier important sur lequel la discussion est enfin ouverte. Il aura fallu des années (mais aussi malheureusement des drames) pour que les pouvoirs publics et le patronat acceptent l'idée que l'on puisse discuter de ces questions au sein de l'entreprise.

Mais ne nous faisons pas d'illusion, **des réticences existent pour aller au bout des choses et identifier TOUTES les causes réelles génératrices de risques psycho-sociaux.**

Pour autant, un pas est fait et **la CGT entend bien prendre toute sa place sur ce sujet** qu'elle a porté, bien souvent seule, dans les différentes instances.

L'accord de Méthode qui nous est soumis par la Direction, reprend un certain nombre de nos préconisations.

❖ **Mise en place du Comité de Groupe**

La Direction a présenté un projet de mise en place du Comité de Groupe composé des sociétés de l'UES et d'Euroshelter.

Le comité de Groupe comprendra 6 membres répartis au prorata des effectifs dans les collèges et les représentants des organisations syndicales s'apprécient au vu du nombre d'élus aux dernières élections CE.

Avec ces **21 élus Titulaires tous collèges confondus lors des dernières élections CE, c'est la CGT qui compte le plus d'élus.** La CGT aura donc 3 représentants au Comité de Groupe, la CFDT 2 et la CFE/CGC 1.

La CGT considère qu'il est nécessaire d'améliorer la communication et la sensibilisation autour du thème du handicap.

A aucun moment le handicap ne doit donner lieu à une quelconque discrimination, tant en terme de formation que de déroulement de carrière ou d'accès à des responsabilités. Ce n'est malheureusement pas forcément le cas actuellement.

Si nous considérons, par ailleurs, que les relations avec le **milieu protégé** doivent être maintenues, cela doit être vu comme **une passerelle pour une intégration des salariés dans l'entreprise et non pas comme une sous-traitance supplémentaire** ou un moyen d'externaliser nos métiers.

Une première avancée dans la discussion porte sur le fait que, dorénavant, le pilotage des actions d'insertion (rémunérations des correspondants locaux, réunions des commissions de suivi, etc...) ne sera plus pris sur le Budget initial consacré à la question du Handicap. C'était une revendication de la CGT.

- **La mise en place d'un Groupe de Pilotage Central Santé (composé de 2 représentants par OS*)**
- **Le recours à un cabinet d'Expert extérieur pour dresser un diagnostic sur le Groupe**
- **Une association étroite des instances représentatives du personnel**

La CGT a donc apposé sa signature au bas de cet accord de Méthode qui doit ouvrir la voie à une véritable négociation sur la Prévention des risques Psycho-sociaux dans l'entreprise.

29 juin 2010 :

*Comité Central
d'UES*

*Présentation du
rapport des*

*Experts sur les
comptes 2009.*